

[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1109

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Qu'importent les salaires ?

L'idée d'une baisse des salaires pour aider les entreprises ou l'Etat à faire face à la déprime économique peut se discuter. Mais sa concrétisation implique que les salariés soient considérés comme des partenaires.

Beat Kappeler

Journaliste indépendant

Dans un pays riche, trop riche même, pourquoi, demandent certains, les salaires ne baisseraient-ils pas un peu pour faire face aux difficultés du moment, tant dans le privé que dans le secteur public ? Oublions que tout le monde n'est pas riche, voire trop riche, et qu'une baisse des salaires peut mettre immédiatement certains en marge d'une vie digne.

Les avantages d'un répit du côté des salaires seraient la possibilité d'embaucher, ou du moins de ne pas débaucher, et de pouvoir tenir des marchés, réaliser des bénéfices autrement compromis. Nous savons que le professeur Keynes se vit contraint de construire tout son édifice théorique parce que de toute évidence dans une économie organisée les salaires ne se plient pas à cette double rationalité. Les prix, pour leur part, surtout dans cette Suisse cartellisée, ne suivent pas non plus les courbes décrites dans les manuels. Même si les salaires étaient mobiles vers le bas, il n'est pas sûr que les entreprises

embaucheraient ou qu'elle tiendraient l'engagement de ne pas licencier. De plus, si toutes les entreprises n'avaient pas la même politique salariale, des distorsions de concurrence provoqueraient des licenciements là où les salaires n'auraient pas été diminués. En économie ouverte, des prix plus compétitifs seraient bénéfiques essentiellement à l'étranger. Et en supposant que des prix stables et une bonne compétitivité soient générateurs de bénéfices, nous n'avons aucune garantie que ceux-ci soient réinvestis ou dépensés à l'intérieur du pays. En période difficile, les taux d'intérêt sont souvent à un niveau tel qu'ils provoquent un investissement purement financier — et non productif — des profits.

Nouvelles règles du jeu ?

Quoi qu'il en soit, les rapports entre employeurs et syndicats dans notre société empêchent tout consensus sur de telles solutions, sauf... sauf si les relations contractuelles pouvaient être étendues à ces questions qui dépassent l'aspect purement salarial. Le keynésien et prix Nobel James Meade se fit un ardent défenseur de la souplesse des salaires à la condition du partage sans équivoque des profits. Si les salariés participaient à l'essor de leur firme et de ses bénéfices, ils seraient prêts à consentir des sacrifices en période difficile. Le problème de l'investissement productif et «patriotique» d'une part, et du maintien de l'emploi d'autre part, pourrait être résolu par une participation des salariés aux décisions les concernant. Dans ce cas, ils seraient plus enclins à jouer le jeu. Notre société a le choix entre peu de concertation (prix et salaires totalement souples) ou une concertation couvrant tous les aspects des flux et reflux économiques et sociaux créés par l'entreprise. Il est clair que les patrons hésitent. Mais il est évident que beaucoup de syndicalistes n'aiment pas non plus cette idée de l'intégration des salariés dans leur propre entreprise, ni l'autonomie de négociation qui en découle. Un blocage complice qui fait le jeu des «y'a qu'à...» ultra-libéraux et de la langue de bois ultra-prolétaire. Mais laissons les passions. Sous l'angle

conjoncturel, la Suisse entre dans une nouvelle ère si la baisse en termes réels des salaires de 1993 est délibérée. La dernière fois c'était dans les années trente... Des baisses réelles ont cependant eu lieu au début des années huitante à cause de l'accélération de l'inflation. C'étaient des baisses spontanées. Cette fois, une éventuelle baisse sera fortement ressentie, parce qu'annoncée. Ses effets sur la consommation seront psychologiques et réels, comme le prévoit déjà d'ailleurs un économiste de l'UBS. Les salaires ont donc leur importance — conjoncturelle et en tant qu'expression de l'organisation sociale de la firme. ■

COURRIER

La corde du pendu

Felber et Delamuraz, ces deux hommes se sont engagés à fond depuis plusieurs années sur ce dossier (DP n° 1108). Et les Cotti, Koller, Ogi, Stich et Villiger, n'ont-ils pas soutenu ce même dossier comme la corde soutient le pendu ? Stich par exemple doit être très fatigué de ses efforts... et si «Röstigraben» il y a, c'est bien au niveau du Conseil fédéral.

Eugène Hofstetter,
Bienne

Purisme

A propos de l'article «La francophonie... ou en français dans le texte» (DP n° 1107)

(...) Non, Mme la directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, il n'est pas faux, ni ridiculement romand de dire «se baser» pour «se fonder». Le mot était un néologisme en 1787, et depuis, de l'eau ayant passé sous les ponts et de la Seine au Flon, il a pris droit de cité. Il est en outre parfaitement normal de contacter Alain Decaux, aussi normal que de prendre contact avec lui. Il est même préférable, quand on le peut, de s'exprimer avec un seul mot qu'avec deux.

J'ajouterais, mais c'est pure malice, que je n'étais pas sans ignorer que Decaux était invité au château d'Oron le 25 novembre. Je veux dire que je n'étais tout simplement pas au courant. Je reconnais qu'on peut le dire plus simplement. (...)

André Thomann
Genève

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Beat Kappeler

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens